

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires**

Arrêté du 14 février 2024

**fixant la composition du jury du concours sur épreuves d'élèves stagiaires
administrateurs des affaires maritimes de 1ère classe (article 6.1)
ouvert au titre de l'année 2024**

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code de la défense (partie législative), notamment le livre Ier de la partie 4 ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes, notamment son article 6-1 ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 2013 modifié, portant organisation des concours pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur de 1ère classe ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

Arrête

Article 1

Le jury du concours pour le recrutement externe d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes au titre de l'article 6-1 du décret statutaire n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 modifié est composé ainsi qu'il suit :

Président

- Monsieur SELLIER Guillaume, administrateur général hors classe des affaires maritimes, inspecteur général des affaires maritimes.

Membres

- Madame BOUSSARD Sabine, professeur des universités de classe exceptionnelle, professeur agrégé des facultés de droit,
- Monsieur DEVIS Jean-Pascal, administrateur en chef des affaires maritimes de 1^{ère} classe, Sous-directeur des services maritimes et du contrôle,
- Monsieur PERRIER Edouard, administrateur en chef des affaires maritimes de 1^{ère} classe, directeur de l'école nationale de la sécurité et de l'administration de la mer (ENSAM).

Article 2

Est adjoint au jury national en qualité de concepteur, de correcteur et d'examineur qualifié pour les épreuves à options :

- Monsieur GALY Laurent, professeur général de 2^{ème} classe de l'enseignement maritime, Inspecteur général de l'enseignement maritime.

Article 3

Est adjointe au jury en qualité de conceptrice, de correctrice et d'examinatrice pour la langue anglaise :

- Madame FRADIN Patricia, professeur des universités de 2^{ème} classe, professeur agrégé des universités.

Article 4

Sont adjoints aux jurys pour les épreuves sportives, les examinateurs du ministère des armées dont les noms suivent :

- Monsieur BARON Maxence - second maître –marine nationale
- Monsieur BRUEY Stéphane – adjoint administratif des administrations de l'Etat – Civil de la défense ancrage marine nationale
- Monsieur COLIN Mickaël - second maître –marine nationale
- Monsieur LABROUSSE Sébastien - maître- marine nationale
- Monsieur SZYMONIK Thibaut - maître- marine nationale

Article 5

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le, 14 février 2024

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Pour le ministre et par délégation,

Signé

La cheffe de bureau des recrutements par concours

Nathalie LEYNAUD